

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 15/2016

OBJET : Lotissement HAMLET ZI Pompignal 31190 MIREMONT - Cession de terrain lot n°4 au profit de Monsieur AUBEL Laurent gérant de l'entreprise ARTISANS BATISSEURS TOULOUSAINS domiciliée Lieu dit Bernou à AURIBAIL 31190.

L'an deux mille seize et le 02 février à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 26 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGILOLO Serge, Mme. TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre-Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, Mme MONIER Catherine, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à M. BONCOURRE Thierry
M. DIDIER Claude à Mme MONIER Catherine

ABSENTS EXCUSES : Mme BOUTILLIER Sylvie, M. VINCINI Sébastien, M. RELUN André, M. VANDEN BIL Marc, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme WATREMETZ Marie Anne.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame WATREMETZ Marie-Anne a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux élus la compétence de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège en matière de développement économique. Il précise qu'à ce titre plusieurs opérations successives de lotissements ont permis la réalisation de l'aménagement de la Zone d'activité d'intérêt communautaire LAVIGNE/POMPIGNAL. Ces aménagements permettent de proposer à la vente des lots au profit de projets de type industriel et artisanal.

Il souligne, qu'à ce titre, a été constitué par la Communauté de Communes du District de la Vallée de l'Ariège le lotissement « HAMLET » n° LT 31 345 06 LK 001 sis ZI Pompignal à Miremont, 31190.

L'emprise foncière de ce lotissement a été constituée sur la parcelle référencée n°434 p section F lieu dit Bordeneuve du plan cadastral de la commune de Miremont.

Ce lotissement a été autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de la Commune de Miremont en date du 01^{er} août 2006. Cet arrêté a fait l'objet d'une première modification par arrêté de lotir du 11 décembre 2006 portant changement de la rédaction de l'article 7 de l'arrêté initial (hauteur de plancher des constructions...)

Un arrêté modificatif a été déposé par la suite et obtenu en date du 23 octobre 2006 portant modification de la répartition des surfaces entre le lot n°1 et le lot n°2 sous les références LT 31 345 06 LK 002.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'un nouvel arrêté modificatif accordant un permis d'aménager a été déposé et obtenu en date du 16 avril 2015 sous les références PA 031 345 06 LK 002-M02. Cet arrêté porte division du lot n°2 en deux lots numérotés 4, d'une superficie de 2766 m², et 5, d'une superficie de 2400 m². Le nombre de lots du lotissement « HAMLET » est porté à 4 sans changement de la surface globale.

Il présente la demande par Monsieur AUBEL Laurent représentant légal de l'entreprise ARTISANS BATISSEURS TOULOUSAINS domiciliée Lieu dit Bernou à Auribail, 31190 souhaitant procéder à l'acquisition du lot n°4 du lotissement HAMLET sis ZI Pompignal à Miremont 31190.

Il précise que la dite société souhaite réaliser la construction d'un bâtiment d'une superficie de l'ordre de 300 m² destiné à l'activité de l'entreprise de Monsieur AUBEL Laurent (réfection et isolation de toiture)

La dite cession sera réalisée moyennant un prix de 8 € hors taxes le m².

Considérant la surface arpentée totale de la dite parcelle, soit 2 766 m², la cession sera réalisée au prix convenu de 22 128 € hors taxes.

Il est précisé que la SHON maximale pouvant être réalisée sur le lot susvisé est de 1 292 m².

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire :

- **Autorise** Monsieur le Président afin de procéder à la signature de l'acte de vente relatif à la cession du lot n° 5 du lotissement « HAMLET » au profit de Monsieur AUBEL Laurent représentant légal de l'Entreprise ARTISANS BATISSEURS TOULOUSAINS aux conditions ci-dessus définies ou toute autre personne morale désignée par ce dernier ;
-**Précise** que la Communauté de Communes dispose d'un droit de rétrocession unique à son profit de la parcelle concernée, aux conditions initiale de commercialisation, si dans le délai d'un an à compter de la notification de la présente délibération aucun travaux de construction de bâtiment n'était entrepris ou si le projet de l'entreprise ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain.
- **Désigne** Maître BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction du compromis de vente ainsi que de l'acte de vente, l'ensemble des honoraires étant porté à la charge de l'acquéreur.
- **Donne** pouvoir et mandate Monsieur le Président ou tous Clercs de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, afin de signer le compromis de vente ainsi que tous documents annexes correspondants.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS